

CAPES EXTERNE et Troisième concours LSF session 2013

Concours externe de recrutement des professeurs certifiés et concours d'accès à des listes d'aptitude (CAFEP) Et Troisième Concours

Rapport présenté par Chantal Manes-Bonnisseau
Inspecteur général de l'Éducation nationale
Présidente du jury

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

LES RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS SONT ETABLIS
SOUS LA RESPONSABILITE DES PRESIDENTS DE JURY.

SOMMAIRE

• Observations de la Présidente	P 4
• Éléments statistiques	P 5
• Liste des membres du jury	P 6
2. Les épreuves d'admissibilité	
2.1. Commentaire dirigé en LSF d'un texte littéraire ou de civilisation en français	P 7
2.2. Traduction en français d'un document vidéo en LSF	P 21
3. Les épreuves d'admission	
3.1. Présentation d'une leçon en relation avec les programmes des classes des collèges et des lycées	P 29
3.2. Épreuve en LSF à partir d'un document d'actualité	P 31
3.3. Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable	P 46
4. Sitographie	P 52

Observations de la Présidente : La session 2013 du CAPES de LSF s'est déroulée de manière satisfaisante et a permis de pourvoir tous les postes sans transiger sur le haut niveau de qualité des recrutements. Je m'en réjouis et espère que ces résultats encourageront un plus grand nombre de candidats dans le futur. Une caractéristique de cette discipline reste en effet cette année encore ses faibles effectifs; cependant cette quatrième édition du concours démontre que les besoins du système éducatif sont réels et bien compris d'un certain nombre de candidats qui ont su se former pour satisfaire pleinement aux exigences du concours. La maîtrise de l'outil audio-visuel semble désormais acquise et n'a posé de difficulté à aucun candidat. Le CAPES LSF est un CAPES de langue comme les autres, c'est-à-dire qu'il requiert la maîtrise de deux langues et de deux cultures. A cet égard, les documents proposés dans toutes les épreuves sont profondément enracinés dans la culture sourde, leur contexte et leurs références doivent être connus des candidats, tant sourds qu'entendants. Nous rappelons, comme les années précédentes, que les méthodes d'analyse, de commentaire et de traduction ne peuvent s'improviser et demandent un entraînement rigoureux et régulier. Le jury a apprécié, cette année encore, les prestations de candidats motivés, bien préparés, aux compétences indiscutables, qu'ils soient externes ou troisième voie.

Je souhaite enfin rassurer les futurs candidats sur le format rénové que prendra le concours à partir de la session 2014 : dans cette discipline comme dans toutes les autres, il répond, pour le concours externe comme pour le troisième concours, à un double objectif : renforcer l'évaluation des compétences professionnelles des futurs enseignants et s'assurer que le candidat a une bonne maîtrise des deux langues et cultures tout en sachant conduire une réflexion sur le passage d'une langue à l'autre.

Ce réaménagement doit être bien compris pour ce qu'il veut être : une professionnalisation accrue et une adéquation plus fine des épreuves aux compétences recherchées ; en un mot, un concours qui se veut plus accessible à tous les candidats, quelque soit la nature de leur parcours.

J'espère donc voir en 2014 de nombreuses candidatures et leur adresse mes sincères vœux de réussite.

Éléments statistiques

<i>Épreuves d'admissibilité</i>	<i>Épreuves d'admission</i>
<i>CAPES EXTERNE LANGUE DES SIGNES FRANCAISE</i>	
<p><i>Rappel : Nombre de postes = 2</i></p> <p><i>Nombre de candidats inscrits : 11</i></p> <p><i>Nombre de candidats admissibles : 4</i> <i>Soit 36,4 %</i></p> <p><i>Moyenne des candidats présents :</i> <i>8,29 / 20</i></p> <p><i>Moyenne des candidats admissibles :</i> <i>10,09 / 20</i></p>	<p><i>Nombre de candidats admis : 2</i> <i>Soit : 50%</i></p> <p><i>Moyenne des candidats présents :</i> <i>8,26 / 20</i></p> <p><i>Moyenne des candidats admis :</i> <i>9,8 / 20</i></p>
<i>TROISIEME CONCOURS DU CAPES LANGUE DES SIGNES FRANCAISE</i>	
<p><i>Rappel : Nombre de postes = 3</i></p> <p><i>Nombre de candidats inscrits : 17</i></p> <p><i>Nombre de candidats admissibles : 6</i> <i>Soit : 35,3%</i></p> <p><i>Moyenne des candidats présents :</i> <i>10,91 / 20</i></p> <p><i>Moyenne des candidats admissibles :</i> <i>11,83 / 20</i></p>	<p><i>Nombre de candidats admis : 3</i> <i>Soit : 50%</i></p> <p><i>Moyenne des candidats présents :</i> <i>12 / 20</i></p> <p><i>Moyenne des candidats admis :</i> <i>14,22 / 20</i></p>

Liste des membres du jury

Président

Mme Chantal Manes-Bonnisseau
Inspecteur général de l'Education nationale. Académie DE PARIS

Vice-président

M Olivier LAUNAY
Inspecteur d'académie/Inspecteur pédagogique régional. Académie DE ROUEN

Secrétaire Général

M Philippe LELONG
Professeur certifié. Académie DE CRETEIL

Membres du jury

M Hervé BENOIT
Inspecteur de l'éducation nationale. Académie DE VERSAILLES

M Jean-Louis BRUGEILLE
Inspecteur d'académie/Inspecteur pédagogique régional. Académie DE TOULOUSE

Mme Elise LEROY
Chargée de Recherches. Académie DE TOULOUSE

M. Paul-Claudèle TSOPGNI
Professeur Certifié. Académie DE ROUEN

Mme Anne VAN BRUGGHE
Maître de conférences des universités. Académie DE VERSAILLES

2. Les épreuves d'admissibilité

2.1. Commentaire dirigé en LSF d'un texte littéraire ou de civilisation en français.

1. Remarques préliminaires :

1.1. Rappel de la définition de l'épreuve :

Le décret du 9 juin 2009 définit ainsi l'épreuve 1 d'admissibilité : « Commentaire dirigé en langue des signes française d'un texte littéraire ou de civilisation en français, mettant en jeu des problématiques proposées par les programmes des collèges et des lycées. » Il s'agit donc d'un exposé en langue des signes enregistrée, structuré de la même façon qu'un commentaire de texte en français écrit, exprimé dans une langue standard de bonne tenue.

1. 2. Lire et comprendre le sujet 2013 : conseils méthodologiques

Le concours de 2013 est constitué d'**un texte** de Yves Delaporte, et d'**une consigne**. Deux démarches distinctes doivent donc être engagées :

- Il s'agit de relever les indices périphériques (autour du texte) permettant d'identifier l'époque, le type et la fonction du texte. Dans ce cas précis, le nom de l'auteur, Yves Delaporte, directeur de recherche au CNRS en ethnologie, entendant et signant. Ses travaux portent essentiellement sur la communauté sourde et sur l'étymologie de la Langue des Signes Française, relatés dans deux ouvrages: « Les Sourds, c'est comme ça ! », et « Moi Armand, né sourd et muet », dont provient précisément l'extrait, ce livre a été rédigé avec Armand Pelletier, célèbre sourd de la communauté signante. La connaissance de l'auteur permettait de lire le texte à la lumière du positionnement bien connu de son auteur, à savoir celui d'un chercheur engagé, passionné d'étymologie de la LSF.

- La consigne, «*Dans ce texte, vous analyserez comment l'auteur perçoit la construction d'un monde sourd.*», donne un fil conducteur permettant au candidat d'orienter sa réflexion. Elle suggère une organisation de la composition autour des différentes constructions possibles d'un monde sourd et rappelle qu'il ne peut s'agir d'une simple restitution des idées de l'auteur, mais qu'on attend du candidat qu'il soit capable de les analyser à la lumière de ses connaissances.

On perçoit rapidement au survol du texte le caractère à la fois rigoureux d'une analyse de discours recueillis au fil de recherches scientifiques (on relève ainsi de nombreux témoignages en style direct, relevant parfois d'un registre familier, signe de leur authenticité), mais aussi les indices de l'engagement du chercheur, à travers des propos incisifs qui témoignent de son indignation, tels que « c'est de la désintégration psychologique » ou encore « c'est Milan qui continue, enrobé de bon sentiment ».

On attend du candidat qu'il ait repéré ce double positionnement de l'auteur, clairement identifiable dans deux moments successifs du texte, et qu'il s'emploie à montrer comment Yves Delaporte parvient à passer de l'un à l'autre en relevant par exemple le champ lexical qui en atteste.

Le sous-titre « Un monde rempli par les entendants », de même que la mise en exergue d'un extrait de *La Gazette des sourds-muets* de 1943, annoncent une démarche visant à décrire de l'intérieur, à partir du recueil de citations et d'exemples, le point de vue des sourds sur « leur » monde et sur celui des entendants. Un balayage rapide du texte permet de repérer des expressions comme « Les faits sont là » (ligne 32), « Exemples extrêmes... » (ligne 48), ou encore « C'est bien sûr partout le même constat... » (ligne 64), auxquelles répondent des termes comme « décrire la situation », « concept d'immersion » (ligne 77) et « rendre compte » (ligne 78), qui confirment que les faits et les exemples relevés constituent le point de départ d'une analyse comparative de type ethnologique conduisant à une modélisation explicative.

De cette approche raisonnée des informations disponibles au premier abord, il s'ensuit que le commentaire pourra s'attacher à dégager les aspects méthodologiques de la démarche de l'auteur (observation, explication et modélisation) et les enjeux anthropologiques, sociaux et philosophiques qu'elle permet de mettre en lumière.

1.3. Identifier le domaine de connaissances à mobiliser

Le texte d'Yves Delaporte permet de mobiliser quelques connaissances du contexte socio-historique de l'évolution des politiques éducatives relatives aux sourds et de la reconnaissance progressive de la LSF : depuis les militants pionniers des années 80 jusqu'à l'inscription de la LSF dans les textes législatifs et réglementaires de 1991, avec l'article 33 de la loi dite Fabius. Une référence à la loi de 1975 en faveur des personnes handicapées et à celle de 2005 pouvait

être faite à l'occasion d'un commentaire autour des questions d'intégration/inclusion évoquées par l'auteur. On exclut cependant un catalogue trop exhaustif et systématique des différents moments marquants et des représentations de la surdité, décrochés du texte.

Pour appuyer l'idée développée par Yves Delaporte au début du texte, selon laquelle les sourds cherchent à se regrouper dans les villes, des allusions à divers témoignages de sourds ou d'entendants peuvent être exploitées, comme celui de Pierre Desloges, dans son ouvrage « *observations d'un sourd et muet* » qui, arrivé à Paris en 1766, ne rencontre à l'époque d'autres sourds que huit ans après. De même, on peut à cette occasion faire référence aux célèbres banquets organisés par les sourds au 19^{ème} siècle, dont le premier fut initié par Ferdinand Berthier en 1834.

Le caractère métalinguistique de certains passages, caractéristique des travaux d'Yves Delaporte concernant l'étymologie laissait envisager un appui possible sur des connaissances linguistiques théoriques, toujours convoquées au service du texte. Ainsi un paragraphe, décrivant brièvement l'utilisation pertinente de paramètres phonologiques manuels au service du sens, dans le signe [INTEGRATION] donné par l'auteur, pouvait trouver sa place dans le commentaire.

Le foisonnement de signes dans le domaine de l'inclusion/intégration/insertion témoigne, en effet, d'un réel enjeu conceptuel et linguistique et la description faite par Yves Delaporte de deux des nombreux signes offrait l'occasion d'un commentaire éclairant à la fois le débat encore très actuel autour de l'inclusion, par opposition à l'intégration et montrant comment la LS fortement iconique par essence donne à voir ces concepts.

On pouvait également s'appuyer sur la connaissance du développement contemporain des sciences de l'Homme, en particulier de l'anthropologie et de l'ethnologie (Marcel Mauss, Claude Lévi-Strauss), pour montrer comment ces disciplines ont été, notamment dans le champ de la surdité, une source constante de mise en question des fonctionnements sociaux inféodés à des préjugés hérités d'une vision exclusivement médicale et déféctologique des personnes sourdes.

2. Les exigences méthodologiques de l'épreuve

2.1. La situation du document dans le contexte scientifique et social contemporain

S'inscrivant dans le cadre général des recherches en anthropologie sociale et culturelle

(ethnologie), ce texte contribue à l'identification et à la reconnaissance d'un groupe humain, celui des sourds, caractérisé par sa langue et sa culture, au même titre que d'autres groupes, comme celui des Tziganes, avec lequel sera d'ailleurs développée une comparaison. La démarche de l'ethnologue consiste tout d'abord à collecter, en s'appuyant aussi bien sur des extraits de textes (*La Gazette des sourds-muets*, 1916, 1943 ; *Banquets des sourds-muets*, 1842 ; Belissen, 1992...) que sur des observations personnelles¹, un certain nombre de faits, de discours, de comportements sociaux, passés et présents, dans le but de mettre ensuite en lumière à la fois la formation du sentiment d'identité sociale chez les sourds et la nature des relations qu'ils entretiennent avec le groupe majoritaire des entendants dans lequel ils sont « immergés ». Dans cette perspective, l'auteur se réfère aux travaux et à l'outillage théorique d'un autre chercheur, Patrick Williams, qui s'est intéressé aux Tziganes. Il lui emprunte un concept, « l'immersion », et montre selon quelles modalités particulières et paradoxales celui-ci peut s'appliquer à la situation des sourds. En revanche, le positionnement de professionnels, comme Vannier et Frances (note 1 de la ligne 67), constitue un élément de corpus soumis à l'analyse critique.

2.2. La caractérisation du point de vue de l'auteur

C'est un ethnologue, un chercheur, qui est l'auteur du texte, mais c'est aussi un militant de la cause des sourds, qui n'hésite pas à faire connaître son point de vue, et même à exprimer son indignation face à l'inadéquation des attentes des entendants au regard des sourds : à propos du mot « intégration » il déclare qu'« il est fait de ces bonnes intentions dont la sagesse des nations nous dit qu'elles contribuent quelquefois à paver l'enfer » (lignes 56-57) ; et, plus loin, pour commenter des propos d'enseignants, que « C'est Milan qui continue, enrobé de bons sentiments et du vocabulaire à la mode » (lignes 69-70). L'engagement de l'écrivain peut même aller jusqu'à la condamnation de certaines pratiques éducatives : « Ce n'est plus de l'intégration, c'est de la désintégration psychologique, scolaire, sociale ». Le jeu rhétorique sur le mot « désintégration » consiste à exprimer que l'intégration aboutit au contraire de l'objectif visé : dés-intégration », mais aussi que ce faisant elle entraîne des conséquences dévastatrices pour la personne concernée.

2.3. La construction d'une problématique

¹ « Je l'ai vu chez beaucoup de jeunes sourds », ligne 29.

La lecture attentive du document, conduite à partir de l'analyse de la consigne et en appui sur une sélection de connaissances pertinentes, doit permettre de dégager une problématique particulière, qui permettra d'éclairer et de commenter les différents aspects du texte.

Le propos de l'auteur est ici de confronter les conditions particulières de la construction de l'identité sociale sourde et le traitement social « intégratif » dont les membres de ce groupe social, notamment les plus jeunes, font l'objet dans leur scolarité. L'examen successif de ces deux aspects conduit l'auteur à caractériser en premier lieu le point de vue des sourds, pour ainsi dire *de l'intérieur*, comme il a été dit plus haut, pour ensuite décrire le mode d'existence que le monde entendant *réserve* aux sourds, c'est-à-dire celui auquel ils sont *assignés*. Au terme de cette démarche, une modélisation théorique est proposée à partir du concept d'immersion.

La définition d'une telle problématique rend plus aisée l'élaboration d'un plan, car celui-ci en découle naturellement, même s'il peut prendre des formes diverses, en fonction du choix du candidat de mettre l'accent sur l'un ou l'autre des aspects de la question.

3. La mise en lumière des différentes étapes de la démarche d'analyse

3.1. De la négation de l'identité au sentiment d'altérité

C'est la question de l'isolement parmi des étrangers, de la privation de l'*autre semblable*, de l'envahissement du monde par *les autres différents* qui constitue le point de départ de l'analyse que fait l'auteur de la situation des sourds. Le « sentiment » qu'ils éprouvent à être plongés dans le monde entendant est au centre de la première partie du texte (lignes 1 à 49) : il y est défini à l'extrême fin de cette section (ligne 49) comme « un sentiment d'altérité partagé par tous ».

Le manque de l'*autre semblable*, la frustration du groupe linguistique et culturel, l'isolement qui en résulte produisent une souffrance que plusieurs citations mettent en évidence : « c'est le désert » (ligne 1) ; « c'est comme se taper la tête contre les murs, il y a de quoi en crever » (ligne 8). Cette situation est rendue plus difficile encore à supporter du fait de l'indifférence des entendants, qui littéralement *ne voient pas* les sourds : « vivant dans un autre monde, hors de leur monde » (ligne 16), « foule grouillante » (ligne 24) qui comme les fourmis (ligne 27) passent leur chemin et vaquent à leur affaires dans le plus complet mépris de tout ce qui n'entrave pas leur route. Ainsi la privation de l'identité culturelle est-elle aggravée par la négation de l'identité personnelle : « Les entendants sont partout » (ligne 15)... « on vous remarquait à peine » (ligne 21).

Le sentiment d'altérité apparaît alors comme l'autre face de la négation de l'identité culturelle et personnelle. Il entraîne deux conséquences aux yeux de l'auteur :

la première est le paradoxe de l'anonymat des grandes villes (ligne 5) : en effet, là où les entendants ne voient qu'absence de convivialité, les sourds au contraire sont sensibles à la possibilité qu'ils ont de rencontrer d'autres sourds. Cette probabilité est beaucoup plus forte au regard de l'importance de la population.

la seconde est le risque de repli identitaire : dès lors que le sourd se trouve dans son groupe culturel, il peut être amené à se retirer dans une micro sphère interpersonnelle et rejeter toute dimension de communication sociale, y compris au sein de sa propre communauté. L'exemple (ligne 35) de l'adolescente refusant de regarder les signes d'un conférencier sourd sur la vie de l'abbé de l'Épée sous le prétexte qu'elle est sourde illustre ce danger. Suivent deux autres exemples qui vont dans le même sens : celui des jeunes sourds refusant de s'intéresser aux signes des moines trappistes (ligne 41) et celui d'une femme sourde qui découvre avec étonnement à l'âge adulte que « ce qui se pass(e) dans la tête d'un entendant (est) la même chose que ce qui se pass(e) dans la tête d'un sourd » (lignes 46-47).

Tout au long de cette première partie du texte, la méthode d'analyse repose sur l'exposition de citations, de faits observés et d'exemples susceptibles de rendre compte *de l'intérieur* du point de vue des sourds sur le monde entendant, que l'auteur ensuite explicite : « C'est sans doute l'expression la plus juste qui puisse être trouvée... » (ligne 13 ; « Autrement dit : ... » (ligne 38) ; « Exemples extrêmes (...) mais qui (...) ont le mérite de faire apparaître sans fard... ».

3.2 Le traitement social dont les sourds font l'objet de la part des entendants

Les sourds, notamment les jeunes dans le cadre scolaire, se voient assignés à un mode d'existence fondé sur « l'idéologie simplificatrice de l'intégration » (ligne 76) : « C'est le mot le plus idéologique qui soit, qui confond la réalité et les désirs... » (ligne 52). De quels désirs s'agit-il ici ? La lecture de ce qui suit (jusqu'à la ligne 76) permet de comprendre qu'il s'agit de l'illusion assimilatrice entretenue par les professionnels et éducateurs entendants, pour qui le simple contact des sourds avec des entendants devrait de façon quasi magique permettre d'intégrer les premiers aux seconds. Il s'agit donc du désir de nier la différence, de nier la langue et la culture de l'autre pour le contraindre à l'identité. Ce désir de nier l'autre, c'est ce que l'auteur appelle « le déni de la surdité, et (...) une constante confusion entre intégration physique et intégration sociale ».

Il faut donc entendre, par « déni de la surdité », déni de la dimension sociale et culturelle de la

surdit , qui est justement l'objet de travail de l'ethnologue, et que les  ducateurs entendants voudraient r duire   une simple d ficiency physique. C'est pour cette raison que l'auteur  voque le congr s de Milan « qui continue » (ligne 70), parce que celui-ci, en interdisant la langue des signes en 1880, r duisait la surdit    une d ficiency physique et assignait autoritairement ceux qu'elle concernait   la r ducation de l'ou e et de la parole.

Une telle approche exclusivement audio-centriste de la surdit  (cf. 1.3) conduit in vitablement   d clarer de mani re aussi absurde que caricaturale qu'il faudrait que « les sourds apprennent la langue de la communaut  qui les accueille » (ligne 68), voire « se d cident enfin   faire l'effort (...) d'entendre » (ligne 69).

3.3 De la caract risation   la mod lisation

Dans un premier temps le texte s'est attach    analyser,   partir d'exemples et de faits, les conditions particuli res de la construction de l'identit  sociale sourde, c'est- -dire celles de la construction d'un monde sourd ; dans un deuxi me temps ce sont les principes « int gratifs » du traitement social des  l ves sourds qui ont  t  soumis   la critique ; enfin, la derni re partie du texte est consacr e   un essai de mod lisation de « la situation des sourds dans le monde des entendants » (lignes 78-79).

Le concept d'immersion, emprunt    Patrick Williams qui l'utilise pour les Tsiganes, consiste   consid rer que les groupes humains minoritaires ne se construisent pas en opposition avec la culture majoritaire, mais   travers les relations qu'ils entretiennent avec ce monde. Dans le cas des Tsiganes, cela conduit   corriger l'id e commune qu'ils constitueraient un « isolat » (ligne 82), en revanche, dans le cas des sourds, admettre l'existence de ces relations conduit   corriger l'id e qu'ils n'appartiendraient pas   un ensemble collectif.

4. Analyse des prestations des candidats

Il est propos  d'ins rer un document en LS-vid o de dur e de quatorze minutes reprenant la partie 4 ci-dessous.

Lien Internet   titre provisoire : <http://jbrugeille.free.fr/methodologie.mp4>

4.1. Dur e et ma trise des discours sign s enregistr s

De 2 minutes à plus de 40 minutes, les prestations ont eu des durées très variées avec un resserrement entre 15 minutes et 25 minutes pour un nombre important de candidats. Les plus longues prestations ne sont pas nécessairement les meilleures. En revanche, les plus courtes correspondent souvent aux notes les plus basses du fait du caractère trop limité du contenu. Les commentaires filmés ont été séquencés de façon très variée.

Le jury n'a pas d'attentes spécifiques concernant la durée ou le nombre de séquences. Cependant, il apparaît que les candidats qui se sont donné le temps de se référer au texte, de définir idées et démarche, de relier les concepts, de contextualiser ont eu au moins besoin d'une vingtaine de minutes.

D'autre part, ceux qui ont le mieux réussi n'ont pas séquencé à l'excès. Un candidat qui interrompt sa prestation à chaque phrase fait perdre le fil de son discours au jury. Un film qui ne fait pas l'objet d'un titrage satisfaisant et dont les séquences ne sont pas présentées dans le bon ordre manifeste un manque de maîtrise de l'outil informatique.

D'une session à l'autre, les candidats ont toutefois sensiblement progressé dans la maîtrise de la vidéo : ils se sont généralement affranchis de leurs notes afin de pouvoir regarder la caméra. Le bon sens, l'organisation, le sens de la mesure sont des éléments qui ont souvent caractérisé les commentaires, tant dans la forme que dans le contenu.

4.2. Contextualisation et problématisation

Le rapport du jury de cette session 2013 ne reviendra pas sur les conseils généraux relatifs à l'élaboration du commentaire dirigé. Il suffira aux candidats de se reporter au rapport de la session 2012 qui présente longuement et de façon détaillée la technique du commentaire dirigé.

Annexe : une fiche a été élaborée par le jury afin d'aider les candidats à se doter d'une approche méthodologique. Elle a été mise en ligne sur le site dédié à l'enseignement de la langue des signes française : http://www.cndp.fr/ressources-lsf/capes/pdf/commentaires_lsf.pdf

Bibliographie

I-Sur l'exercice du commentaire

- GLORIEUX Jean : *Le commentaire littéraire et l'explication de texte au CAPES, PLP, PLPA, CAFEP*, Ellipses 2007
- GUICHARD Sylvie, RAVOUX-RALLON Elisabeth : *L'explication de texte à l'oral des concours*, A.Colin, 2002 (Quoique consacré à une épreuve orale, ce livre est très intéressant pour comprendre comment analyser un texte littéraire)

II-Sur les genres littéraires

- COUPRIE Alain : *Le théâtre*, A.Colin, 2005
- MILLY Jean : *Poétique des textes*, Nathan, 1992
- REUTER Yves : *L'analyse du récit*, A.Colin, 2005
- STALLONI Yves : *Les genres littéraires*, A.Colin, 2005
- VAILLANT A. : *La poésie*, A.Colin, 2005
- VALETTE B. : *Le roman*, A.Colin, 2005

III-Sur l'histoire littéraire

- AZIZA Claude, COLLOGNAT Annie : *Littérature française, mouvements, modes, manifestes* : Pocket, 2003
- BRUNEL Philippe et alii : *Histoire de la littérature française*, Bordas, 1986.
- STALLONI Yves : *Ecoles et courant littéraires*, A.Colin, 2009

IV-Sur les procédés littéraires

- BACRY Patrick : *Les figures de style*, Belin, 2000
- DUPRIEZ Bernard : *Gradus, Les procédés littéraires*, Christian Bourgeois, 1984

5. Les contraintes de l'enregistrement vidéo (ou en LS-vidéo)

La réalisation d'un enregistrement en LSF nécessite de la part du candidat qu'il maîtrise les aspects techniques de la LS-vidéo mais aussi qu'il connaisse les enjeux et les codes d'une communication signée différée dans un contexte d'épreuve nationale de CAPES.

Une situation de communication quelle qu'elle soit implique le respect de codes implicites tant sur le plan discursif que linguistique. L'exposé enregistré donne à voir non seulement les idées développées par le candidat : **un contenu**, mais aussi **un contenant**, une forme, et **une contenance**. L'exposé signé témoigne d'une volonté et d'une capacité à se faire comprendre, à tenir compte de son auditoire, en l'occurrence le jury, et du support particulier que constitue l'enregistrement vidéo. Celui-ci laisse inévitablement transparaître, de la part du candidat, un certain rapport à l'institution, une façon d'être en tant qu'éventuel futur enseignant de l'éducation nationale. On attend une langue des signes académique, d'un registre relativement soutenu et une structuration rigoureuse, intelligible et agréable.

La description des différents registres de langue en LS n'ayant pas encore fait l'objet de nombreux travaux linguistiques, les remarques portées ici relèvent davantage du bon sens que d'un réel cadre de référence bien établi. La posture corporelle du candidat reflète son état d'esprit mais elle renvoie aussi dans le cas des LS à un certain registre, par définition soutenu ou relâché : une épreuve de Capes requiert une **attitude tonique** permettant des **propositions clairement articulées** des **configurations et des emplacements nettement délimités** dans le temps et dans l'espace.

Le caractère soutenu de la prestation du candidat sera aussi marqué par une **expression fluide**, peu interrompue par des temps de réflexion et de lecture des notes. L'organisation matérielle de l'épreuve rend possible des prises successives qui doivent aboutir à une version finale formalisée, dépourvue de faute et comportant peu d'hésitations. Le candidat évite par exemple de manifester des gestes naturels d'auto assurance ou d'angoisse (soupirer, etc.). Ce que l'on appelle les parasites langagiers. La tenue vestimentaire adoptée tient compte de la nature de l'épreuve, les vêtements trop bigarrés peuvent en effet parasiter la compréhension du discours signé, de même les bijoux trop voyants ou bruyants sont à éviter.

Un soin particulier doit être apporté à l'organisation matérielle de l'enregistrement et aux aspects techniques. Le cadrage doit permettre un recours à **l'ensemble de l'espace de signation**, sans que l'on sente de contrainte excessive. (éviter un cadrage coupé au front ou à l'estomac, la présence d'une table qui gêne l'aisance corporelle et contribue à réduire l'espace de signation) Le candidat peut se lever s'il le veut et s'éloigner de l'objectif de sorte que le cadre de l'image coïncide parfaitement avec le cadre linguistique de l'espace de signation. Un cadrage réduit donne lieu non seulement à une expression étriquée et déformée sur le plan linguistique mais il évoque une situation de communication moins formelle de type MMS ou communication vidéo différée entre amis.

Les aspects perceptifs du discours doivent également être pris en considération, la vidéo limite en outre la perception des volumes et des distances. Dans ses relectures successives, le candidat devra veiller à ce que la visualisation de l'enregistrement soit facilitée, il sera nécessaire de **modifier légèrement le débit et l'amplitude des signes**, sans exagération, **l'orientation des signes** peut parfois poser des problèmes de compréhension quand il s'agit d'un document filmé, ce qui nécessite de légères modifications d'orientation (de trois-quart plutôt que de face)

Toute exagération dans ce sens pourrait être considérée comme une sophistication inutile voire parasite. Le candidat devra trouver, avec le plus grand discernement, les moyens de fluidifier et de rendre intelligible son propos, sans pour autant le dénaturer.

La possibilité d'enregistrer des fichiers séparés correspondants aux différentes parties du commentaire, ne doit pas aboutir à fractionner excessivement le discours. Le candidat doit montrer sa capacité à mémoriser un discours assez long et à le restituer de façon correcte.

6. Des recommandations à suivre

6.1 - Le cadrage

Parmi les caractéristiques essentielles de la LS-vidéo, le cadrage doit être bien réglé en amont de l'enregistrement : le candidat doit être placé au centre, laisser une bonne marge autour de l'écran, veiller à ce que ses bras ne dépassent pas sur les côtés gauche et droit.

Afin de laisser une bonne marge au-dessus de la tête, il est conseillé de mettre une main (poing fermé) sur la tête, ce qui permet au candidat d'ajuster sa position en se regardant dans l'écran (voir fig. 3). Les figures 1 et 2 ci-dessous contredisent cette recommandation.



Fig.1

Le poing est coupé en deux, donc la marge sera très réduite.

Voici la marge correcte :



Fig.2

Le poing est trop éloigné, il en sera de même pour le signeur.



Fig.3

Il en est de même pour les marges latérales. La technique d'ajustement des marges consiste à lever le poing et plier les coudes de sorte que la position du candidat soit centralisée sur l'écran (voir fig. 6). Les figures 4 et 5 ci-dessous sont à déconseiller.



Fig.4



Fig.5

Dans les deux cas, le coude dépasse le cadre. A éviter !

Voici la bonne position du candidat :



Fig.6

6.2 - Le regard

Selon qu'il s'agisse d'une élocution, d'un dialogue, d'une prise de rôle, la direction du regard doit être détournée de la webcam.

Exemple : dans une description, le regard est dirigé vers l'espace de signation, en l'occurrence vers l'objet décrit (Voir Fig. 7). Le regard peut être porté sur la webcam lorsque les structures ne sont pas celles de grande iconicité.

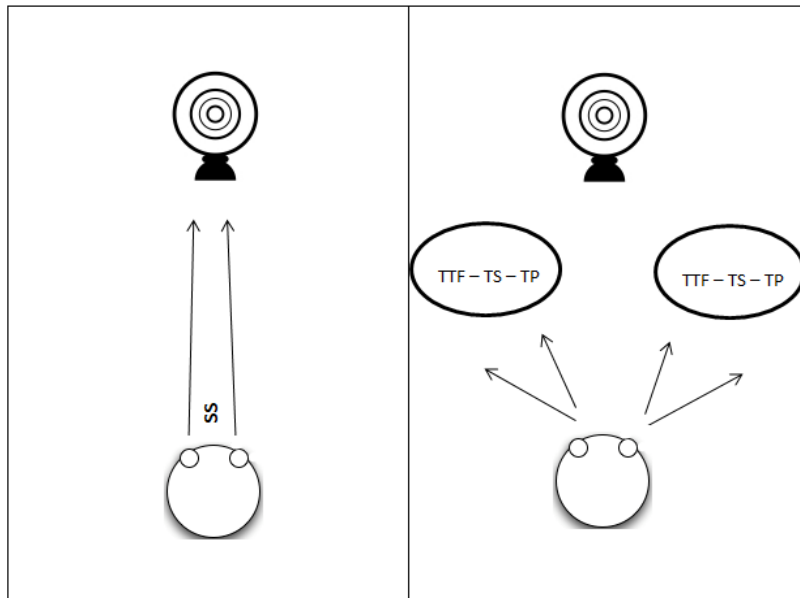


Fig. 7

Légende : SS : Signes standards ; TTF : Transferts de taille et de forme ; TS : Transferts situationnels ; TP : Transferts de personne

6.3 Les parasites langagiers

Les parasites langagiers dans certaines productions signées par les candidats sont très nombreux. Ils sont tellement ancrés dans la pratique signée du candidat qu'il n'en a pas conscience.

Se brosser les cheveux tout au long de la production

Montrer ses états d'âme

Réfléchir tout en se filmant

Faire de multiples pauses (parfois longues) pour trouver ses idées

Afin de ne pas altérer la qualité de l'enregistrement signé, il est recommandé au candidat de revoir sa production en vérifiant s'il y a des parasites langagiers introduits involontairement dans son enregistrement. Dans ce cas, il est fortement conseillé de recommencer partiellement sa production.

Jean Louis Brugeille

2.2. Traduction en français d'un document vidéo en LSF

1. Remarques préliminaires

L'épreuve de traduction consiste, selon les termes de l'arrêté du 9 juin 2009 en « la traduction, en français, d'un document vidéo en langue des signes française (ou LSF).»

Rappelons que la traduction est le fait d'interpréter le sens d'un texte dans une langue (« langue source », ou « langue de départ » - ici la LSF), et de produire un texte de sens et d'effet équivalents sur un lecteur ayant une langue et une culture différentes (« langue cible », ou « langue d'arrivée » ici le français écrit).

Le document vidéo de cette épreuve est une intervention de Jean-François Mercurio, conférencier sourd, responsable du service d'éducation bilingue de Poitiers lors du colloque de 1990, organisé par l'association 2LPE (Deux Langues Pour une Éducation).

La particularité du document proposé est qu'il a été produit lors d'une conférence internationale, dans un registre courant dont la traduction doit pouvoir rendre compte. Toute traduction doit, en effet, s'efforcer de serrer au plus près la formulation du document en LSF et de respecter au mieux le style de ce document, tant dans son registre de langue que dans son registre littéraire. Par ailleurs la conférence comporte plusieurs noms propres évoquant, des villes (Marseille, Poitiers), des personnalités de la communauté sourde ((Marie-Thérèse Abbou-L'Huillier, Jean-Claude Poulain, Christian Mas, Joël Liennel, André Minguy), des associations historiques (2LPE – Deux Langues Pour une Éducation), dont on attend qu'ils soient connus des candidats.

Dans cette deuxième épreuve d'admissibilité, destinée aux seuls candidats du CAPES externe (et ne concernant pas les candidats du troisième concours), l'essentiel était de faire la preuve d'une excellente compréhension de la langue des signes et d'une certaine maîtrise de l'expression en français écrit. Autrement dit, il s'agissait de révéler ici ses compétences de traducteur. S'exprimer en langue des signes, comme dans tout autre langue vivante, implique des choix, et le bon traducteur se doit, bien entendu, de les respecter et de les reproduire dans la langue cible, ici le français écrit, le plus fidèlement possible. On attend des titulaires de CAPES, futurs professeurs de l'Éducation nationale, une certaine maîtrise du français écrit en plus de celle de la LSF, cela bien entendu.

Un certain nombre des remarques qui vont suivre peuvent à première vue sembler évidentes et simplistes. Cependant, les erreurs trouvées dans certaines copies montrent qu'il n'est pas superflu de souligner quelques points, d'entrée de jeu. Ils feront l'objet de reprises dans les recommandations à la fin de ce rapport.

Il est à noter que pour la session 2013, seuls cinq candidats ont composé dans cette épreuve de traduction. Les remarques qui suivent ne peuvent dès lors avoir valeur très générale. Toutefois, leur similarité avec certaines observations faites lors de la session 2012 permet d'en tirer des enseignements instructifs.

D'abord, nous n'insisterons jamais assez sur l'importance, pour les candidats qui veulent mettre toutes les chances de leur côté, d'un entraînement régulier à l'exercice de traduction dans les deux sens : LSF, langue première, vers le français, ou français, langue première, vers la LSF, selon le parcours linguistique des candidats, afin de s'approprier, au mieux, les

techniques spécifiques. De la même façon, nous ne saurions assez conseiller aux candidats d'approfondir leurs connaissances « lexicales », dans les deux langues, afin d'éviter les trop nombreuses approximations, voire les omissions par incapacité à résoudre les difficultés rencontrées. Il serait bon de prendre des ouvrages de base (cf. *Bibliographie* indicative) pour revoir les règles d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe de la langue française. On ne peut traduire une langue dans une autre, sans une connaissance fine de l'une et de l'autre.

Soulignons aussi qu'il est impératif, avant de se lancer dans la traduction, de visionner plusieurs fois le document vidéo en LSF, afin de s'en imprégner, d'en avoir une vue d'ensemble. Comme tout document source, il fournit des indices essentiels qui construisent le sens, et une analyse en est indispensable : repérage de la situation, de l'organisation du texte, et par conséquent de la chronologie des différentes actions, des différents personnages cités et des relations anaphoriques et cataphoriques du récit.

La vidéo installée dans l'ordinateur individuel mis à la disposition des candidats leur permettait un visionnement à leur rythme, avec des possibilités d'allers et retours : ceci était nécessaire pour s'appropriier l'ensemble de la vidéo, en suivre le déroulement et la cohérence interne.

Nous fournissons, ci-dessous, des analyses commentées des passages de l'enregistrement signé qui ont posé problème aux candidats, en indiquant la traduction française proposée.

Enfin, il faut absolument que les candidats apprennent à bien gérer les cinq heures qui leur sont allouées, afin de garder le temps suffisant pour une relecture fine et efficace de leur traduction définitive, avant remise de la copie. Ils s'assureront de la fluidité de la traduction qu'ils proposent et, en exerçant leur sens critique et leur bon sens, veilleront à l'absence de faux-sens, approximations, impropriétés des registres ou du lexique qui peuvent déparer les copies. Cela éviterait alors à certains candidats, sans doute sous le coup de l'émotion, l'oubli de segments entiers de la vidéo, ce qui pèse lourdement sur la note attribuée à la copie.

Ajoutons qu'une meilleure gestion du temps et un soin particulier apporté à l'écriture permettent aussi de ne pas remettre une copie raturée ou illisible, ce qui est difficilement acceptable à ce niveau.

Une Fiche de conseils méthodologiques basiques avait été publiée, au préalable, sur le site dédié à la LSF. Elle reste toujours valable.

Parmi les candidats, quelques uns ont su éviter ces écueils et le jury a trouvé de bonnes traductions dans les copies. La moyenne des notes s'élève à 8,72 /20 : la meilleure copie ayant obtenu une note de 12,88 /20 tandis que la moins bonne n'est que de 1/20.

L'esprit de ce rapport est pédagogique : il propose une démarche méthodologique qui va du visionnement et de l'appropriation globale du document à sa traduction segmentée. Un échantillon d'erreurs est proposé, non pas pour dresser un catalogue négatif, mais pour éclairer certains candidats. Quelques jolies trouvailles de traduction sont également présentées. Ce rapport a aussi pour but de sensibiliser les futurs candidats à un travail méthodique de renforcement de leur maîtrise du français écrit. Nous savons les difficultés particulières de certains d'entre eux, difficultés consécutives à une formation scolaire insuffisante et inadaptée.

Le document vidéo, signé par un locuteur de LSF (de langue première et principale) relate en trois parties distinctes :

1. Son vécu et sa prise de conscience identitaire en tant que sourd à l'âge de 25 ans
2. Une métaphore évoquant le regard en creux de la société sur l'individu sourd
3. Un bilan du colloque et une esquisse de perspectives en termes d'action militante

Une bonne traduction nécessite une certaine connaissance du contexte socio-historique de l'éducation des sourds. Nous recommandons entre autre la lecture de cet ouvrage **MINGUY A.** (2009), *Le Réveil Sourd en France. Pour une perspective bilingue*, L'Harmattan, Paris.

De même, le site consacré à Jean-François Mercurio est à connaître : www.jean-francois-mercurio.com

2. Compréhension générale de l'extrait

Les principales difficultés de cette traduction résidaient dans le fait qu'il y ait des parties signées en grande iconicité où les unités sémantiques sont alors très denses. Il appartenait donc aux candidats de bien visionner l'ensemble de l'énoncé afin d'en restituer le sens complet. Par ailleurs de nombreuses erreurs (voire omissions) ont été commises sur la lecture de signes standards simples comme les nombres ou de signes marquant la temporalité. D'une manière générale, les traductions proposées ont été imprécises ou trop ramassées ne reflétant ainsi pas le discours et les intentions du locuteur. La mimique faciale a souvent aussi été ignorée et non traduite (aspect, intention...). L'iconicité diagrammatique - cohésion et cohérence du discours - doit être également maîtrisée par l'ensemble des candidats. Enfin, l'emploi de signes internationaux par le locuteur a aussi posé quelques soucis de compréhension aux candidats.

Dans les exemples ci-dessous, nous donnerons la traduction avec les énoncés principaux attendus (illustrés par les captations d'images extraites de la vidéo), un exemple de traduction acceptée et un exemple de traduction erronée ou maladroite (imprécision, omission, contre sens, sur-traduction...).

(...) (...)

Traduction : *A peine arrivés*, on nous a annoncé que dès **le lendemain**, nous devons aller en classe.

Traduction acceptée :

J'arrive à 25 ans (...) la classe commença le lendemain.

Traduction erronée (contre sens): J'ai *débarqué* un peu perdu. Après avoir dit bonjour j'ai demandé où *était la classe*.

Traduction : (...) nous voilà **assis, en arc de cercle** à attendre.

Traduction acceptée : Je suis donc allé m'asseoir parmi les autres dans une rangée dans la salle.

Traduction erronée : Une fois installé, assis *devant une estrade*, j'ai attendu.

Traduction : Il y avait **différentes salles de classe**. Dans **la troisième**, il y avait André Minguy, sourd, et **dans la quatrième**, Joel Liennel, sourd aussi !!

Traduction acceptée : Une deuxième personne (...) puis une troisième personne (...) Et une quatrième (...)

Traduction erronée : *Le troisième jour*, cette fois, répartis *en petit groupe dans la classe*, encore un professeur sourd ! Et le quatrième jour pareil !

Traduction : J'ai acheté **une maison**. Celle-ci était en très mauvais état, **quasi en ruine**.

Traduction acceptée :

La maison était presque détruite, le toit s'affaissait.

J'ai acheté une maison mais la toiture était à refaire car elle s'était effondrée.

Traduction maladroite : Quand je l'ai achetée elle tombait un peu en décrépitude. (*Le terme « décrépitude » s'emploie pour marquer la dégradation physique d'une personne (vieillesse...) et non d'objet inanimé*)

**(MAISON) + signes internationaux (venant de l'American Sign Language -ASL):
(HOME) (IMPORTANT)**

Traduction : j'ai acheté une maison. (...) je ne me suis pas occupé du garage que j'ai laissé en l'état, ce n'était pas le plus important.

Traduction acceptée :

Ce n'était pas une pièce importante alors j'ai laissé tomber.

Je n'avais donc pas besoin d'un garage. Je n'en voyais pas l'utilité mais peut-être par la suite...

NB : la plupart des candidats ont interprété le signe en ASL (IMPORTANT) par (PIECE). Nous avons donc accepté certaines traductions malgré cette incompréhension puisque le sens général était respecté.

(focaliser sur l'oreille – point de vue de l'entendant sur le sourd) + (focaliser sur l'oreille et ses problèmes – point de vue du narrateur JFM)

Traduction : (...) il focalise sur mon oreille qui pour lui, pose problème. Il ne voit plus que problèmes et appareillage. Mais moi, je veux qu'il oublie mon oreille et me regarde moi, (...)

Traduction acceptée : il (l'entendant) va être obnubilé et ne voir que mon oreille, les problèmes liés à cette oreille et mes appareils auditifs. Il faut laisser mon oreille de côté et me voir moi, ma personne.

Traduction maladroite (sur-translation) : Paniqués, ils (ceux qui parlent) se focalisent immédiatement sur mon oreille. Ils fixent mon oreille en constatant les problèmes à ce niveau-là, en voulant appareiller et soigner. Je leur réponds de souffler, de se détendre. Il faut arrêter de se centrer sur l'oreille et plutôt regarder la personne qu'ils ont en face d'eux, qui elle est.

NB : le signe ENTENDANT était un signe international (au niveau de la bouche : « les parlants »)

Traduction proposée : Lorsque j'ai détruit les appareils, c'était pour montrer qu'il faut renverser les priorités et mettre la LSF en premier et l'appareillage en second.

Traduction acceptée : En revanche, je souhaite qu'on rétablisse un ordre de priorité au niveau de la loi. Celui où la LSF serait mise au premier plan, c'est primordial, puis les appareils auditifs en deuxième.

Traduction erronée : Je retourne l'appareil et j'y colle la LSF. Je le retourne encore pour que la LSF soit en haut de l'appareil car c'est là qu'est le plus important, la langue.

Traduction proposée

Conférence de Jean-François Mercurio : Découverte d'un autre monde

Je vais être franc avec vous. Je vais vous avouer mon âge... j'ai trente-quatre ans, oui trente-quatre ans.

[JFM pointe sur sa droite un tableau (ou autre support) sur lequel est sûrement écrit le mot « identité»]

En termes d'« identité », je vous dirais qu'en fait, c'est comme si j'étais né à vingt-cinq ans. Avant, mon identité m'était inconnue, j'étais dans le flou absolu même si bien sûr j'utilisais la langue des signes ! J'ai passé mes années d'enfance et de scolarité dans la langue des signes. À l'école d'Albi, on signait entre nous sauf dans les classes, où l'éducation était oraliste et les signes interdits. C'était comme ça, cette interdiction est historique, il est inutile ici que j'approfondisse le sujet et je ne veux accuser personne. Je suis là pour parler de mon vécu, c'est tout.

J'étais donc dans le flou, mais je fréquentais les sourds au foyer des sourds. On y faisait du sport, on échangeait beaucoup, en langue des signes. Je passais beaucoup de temps avec eux, les sourds, indifférent au reste. J'étais dans mon monde, au sein de cette communauté, j'étais bien. Un jour, j'ai appris que l'association nationale 2LPE organisait un stage à Marseille, 2LPE à qui je rends hommage aujourd'hui. J'ai alors rencontré Christian Mas qui m'a demandé si je participais à ce stage. Je n'avais aucune envie de retourner à l'école, aussi, ma première réponse fut un non catégorique, ce qui donna lieu à une longue discussion. Cet échange en langue des signes m'étonnait beaucoup, car Christian Mas s'exprimait en langue des signes alors qu'il était entendant. J'étais vraiment très surpris ! Lui faisant remarquer que la langue des signes était interdite, il me dit que cela importait peu, que ça évoluait et, m'expliquant sa pensée, il me poussa à y aller. J'ai donc fini par accepter de m'y rendre, par curiosité, pour essayer. 2LPE avait appelé des sourds de partout à se rendre à ce stage qui durait une semaine. Nous étions quatre, j'étais venu par curiosité et je me disais qu'une semaine, c'est assez court et que, si on me proposait plus long encore, je fuirais. Or, j'ai là un souvenir à jamais gravé dans ma mémoire ! Je vous rappelle que j'avais alors vingt-cinq ans... A peine arrivés, on nous a annoncé que, dès le lendemain, nous devions aller en classe. C'est ce que nous avons fait et nous voilà assis, en arc de cercle à attendre. Une personne est arrivée, c'était un sourd !!! Nous avons beaucoup ri face à ce sourd qui devait nous faire cours. Il s'agissait de Jean-Claude Poulain. Nous pensions qu'il était fou, que ce n'était pas possible, qu'il devait obligatoirement être entendant, qu'un sourd qui enseigne, c'était de la folie. On avait eu l'habitude d'avoir des enseignants entendants et nous pensions qu'il était malade, qu'il était fou. Jean-Claude Poulain a été très patient, prenant le temps de bien nous expliquer. Il faut vous dire que j'étais alors très têtu, très désinvolte, et très moqueur. La

seconde intervenante était Marie-Thérèse L'Huilier-Abbou, également sourde, ce qui nous parut incroyable et nous fit également sourire ! Il y avait différentes salles de classe. Dans la troisième, il y avait André Minguy, sourd, et dans la quatrième, Joel Liennel, sourd aussi !! Tous sourds, c'était incroyable ! Des sourds comme nous qui enseignaient à d'autres sourds, c'était clairement possible ! On pensait que ce ne l'était pas ! Qu'il fallait un diplôme ! On nous prouva que non et pendant une semaine, nous avons bénéficié de leur enseignement. Ce fut une semaine de découvertes. J'ai découvert que j'étais Sourd, j'ai découvert que la langue gestuelle des Sourds est la LSF, j'ai découvert son importance et sa valeur, j'ai découvert qu'avec cette langue, on pouvait très bien communiquer. Toutes ces découvertes ont été un choc qui a provoqué un grand bouleversement en moi. C'était renversant !

Pendant l'année qui a suivi, je n'ai eu qu'un désir, retourner en stage. L'année suivante, je participais donc au second stage organisé par 2LPE nationale qui se déroulait à Poitiers. Cette année-là, ce furent des étrangers sourds qui sont venus nous faire cours. Quelle émotion que de les avoir face à nous ! Nous avons approfondi tous les sujets avec eux et avons encore beaucoup appris. Ils étaient quatre. Deux venaient de Suède, un des USA et un d'Écosse. J'ai vraiment eu un choc en apprenant que l'un d'entre eux était enseignant !

C'est là que j'ai pris conscience de mon identité de Sourd, à 25 ans, grâce à ces enseignants sourds ! Cela m'a ouvert l'esprit, j'ai complètement changé et la colère a surgi. C'est à ce moment-là que j'ai décidé d'agir en tant que directeur d'une école bilingue. J'ai réalisé que je ne pouvais plus laisser faire, plus laisser des enfants sourds aux mains d'enseignants entendants piètres signeurs.

[changement de vidéo]

J'ai acheté une maison. Celle-ci était en très mauvais état, quasi en ruine, j'ai donc dû m'atteler à entamer des gros travaux : plâtre, peinture, toiture, réparations diverses. Je ne me suis pas occupé du garage que j'ai laissé en l'état, ce n'était pas le plus important. Ce qui était important était le lieu de vie, les chambres, la cuisine - salle à manger, la salle de bains, le salon. C'était ma priorité, le plus important à réparer, c'était ça. Le garage ? Je l'ai laissé de côté en attendant que les autres travaux soient finis. Quand tout fut prêt, j'ai emménagé. La cuisine - salle à manger, les chambres, l'ensemble était tout à fait convenable. Quelque temps après, j'envoyai un courrier à un ami pour l'inviter à manger. À son arrivée, il a visité la maison en me complimentant sur le résultat jusqu'à ce qu'il voit le garage. Là, il m'a dit que c'était plus que désolant que je n'aie rien fait et il est resté focalisé sur le garage qui était pour lui un gros problème. Surpris par son attitude, je regardais perplexe le garage puis je l'ai interpellé pour lui signifier qu'il devait plutôt porter son attention sur la partie en état : les chambres, la cuisine - salle à manger, la salle de bains, les toilettes, toutes les pièces à vivre,

quoi ! Son regard gêné me fit comprendre qu'il n'était pas convaincu et qu'il restait obnubilé par le garage.

Il en est de même du regard des entendants porté sur les Sourds. Lorsque je rencontre un entendant et que je lui fais comprendre que je suis sourd, tout de suite, après un court moment de peur, il focalise sur mon oreille qui pour lui, pose problème. Il ne voit plus que problèmes et appareillage. Mais moi, je veux qu'il oublie mon oreille et me regarde moi, qu'il regarde le C.I.T.O.Y.E.N., [JFM pointe sur sa droite un tableau (ou autre support) sur lequel est sûrement écrit le mot « citoyen»], qu'il voie le citoyen Sourd que je suis au lieu de nier ainsi mon existence.

[changement de vidéo]

Je ne suis pas contre les appareils auditifs ! Pas du tout ! Lorsque j'ai détruit les appareils, c'était pour montrer qu'il faut renverser les priorités et mettre la LSF en premier et l'appareillage en second. La LSF doit apparaître comme prioritaire dans la loi.

Sommes-nous des handicapés ? Ne comprenons-nous rien à rien ? Pas du tout. Ici, pendant une semaine, le handicap a disparu. Cette semaine, nous avons vécu à l'aise : les informations nous parvenaient par télévision, nous avions le minitel, nous pouvions discuter avec tout le monde, si nous étions en difficulté pour échanger avec un entendant, à tout moment, nous avions des interprètes disponibles qui permettaient de créer le lien avec lui. Ça a été une réussite extraordinaire ! Tout le monde a été satisfait, heureux. Tous, sourds et entendants, ont pu échanger avec les autres. Les barrières ont disparu. Il y a eu une grande solidarité entre entendants, sourds, parents, enfants, même peu nombreux. Cette unité a été rendue possible grâce au dispositif technique qui a été mis à notre disposition.

Dimanche, nous allons retrouver l'oppression, la discrimination. Mais nous allons partir d'ici « gonflés à bloc », pleins d'une énergie positive. Bien sûr, le problème est que, vous, formateurs, dès dimanche, vous allez être confrontés à des difficultés, mais il faut passer outre.

J'ai l'espoir qu'un objectif soit atteint : que dans chaque région soient mis en place des lieux dans lesquels il y ait des accueils, des formations, des interprètes, des informations, des lieux où tout soit là pour les Sourds : des « Maisons Sourdes ». Vous êtes d'accord ?? Bravo !

3. Les épreuves d'admission

3.1 Présentation d'une leçon en relation avec les programmes des classes des collèges et des lycées

3.1.1 Rappel du cadre législatif

Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré

Leçon portant sur les programmes des classes des collèges et des lycées :

Durée de la préparation : trois heures ; durée totale de l'épreuve : une heure (première partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes ; seconde partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes) ; coefficient 3.

L'épreuve prend appui sur un dossier composé de documents proposés par le jury, qui se rapportent à l'une des notions culturelles des programmes de collège ou de lycée. Ces documents peuvent être des textes, des documents iconographiques, des enregistrements vidéo.

L'épreuve comporte deux parties :

- une première partie en langue des signes française, consistant en la présentation, l'étude et la mise en relation des documents, suivie d'un entretien en langue des signes française ;
 - une seconde partie en langue des signes française ou en français, consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques (lexicales, grammaticales) qu'ils mobilisent et des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique, suivi d'un entretien en langue des signes française ou en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.
- Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

Récapitulons dans un tableau pour visualiser la composition de cette épreuve :

A- Première partie, en LSF :
1°Présentation, étude et mise en relation des documents (20')
2°Entretien en LSF (10')
B - Deuxième partie, en LSF ou en français :
1° Proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques (lexicales, grammaticales) qu'ils mobilisent et des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique (20')
2° Entretien en LSF ou en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ces choix (10')

La partie qui correspond à la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques à partir de plusieurs documents se fait en langue des signes et s'organise. Le candidat doit concevoir une séquence d'enseignement à destination d'une classe de lycée ou de collège, en fonction des compétences linguistiques (lexicales et grammaticales) que les documents mobilisent et des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique. Il indique clairement ses orientations didactiques et pédagogiques en relation étroite avec les

programmes officiels. À l'issue de la présentation de sa proposition, le candidat est invité à répondre aux questions du jury, soit en langue des signes soit en français. Les choix didactiques effectués ainsi que la planification pédagogique proposée sont pris en compte pour évaluer la prestation du candidat. La grille d'évaluation que le jury utilise pour noter les prestations des candidats est la suivante : qualité du langage employé, respect et maîtrise de la méthodologie, compréhension et connaissance du sujet, pertinence des propositions didactiques, réactivité lors de l'entretien.

La leçon a un caractère professionnel. Le candidat doit montrer :

- qu'il possède les aptitudes à l'analyse, à la synthèse et à l'expression signée ;
- qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de sa discipline en collège et en lycée ;
- qu'il a réfléchi aux finalités de sa discipline et à sa relation avec les autres matières enseignées dans l'établissement ;
- qu'il a réfléchi à la notion de citoyenneté dans son enseignement ;
- qu'il est en mesure, au cours de l'entretien, de porter un regard critique sur la présentation qu'il a proposée et sur les réponses qu'il a fournies au jury.

3.2 Épreuve en LSF à partir d'un document d'actualité

Fiche : sujet n°1

Document A : "Le personnage sourd au théâtre "

A partir du XVIIIème siècle, avec l'arrivée de l'abbé de l'Épée, le public, aussi bien sourd qu'entendant, devient friand de spectacles autour de la surdité. De plus en plus de pièces intègrent des personnages sourds dans l'histoire. Malheureusement, ces rôles sont généralement tous joués par des entendants. Les comédiens se rendent à l'Institut National des Jeunes Sourds-Muets de Paris –devenu l'Institut National des Jeunes Sourds de Paris– pour essayer de coller au plus près à "l'expression Sourde". Des sourds comme Massieu, Berthier ou Gaillard apportent leurs suggestions et se rendent dans les coulisses des spectacles pour conseiller sur place. De nombreuses pièces continuent à exploiter le burlesque de l'infirmité et à faire rire le public avec le personnage sourd ou malentendant. Un nouveau courant apparaît néanmoins, avec un angle différent sur la surdité, essayant d'être plus explicatif et dans la compréhension.

L'abbé ayant rendu à la société des êtres auparavant exclus, de nombreux auteurs veulent honorer sa mémoire et son travail. Le sourd devient un personnage intelligent, réclamant justice, pouvant aimer ou être aimé.

Une pièce va réussir à marquer l'histoire du théâtre par son incroyable succès et par l'image positive qu'elle contribue à donner des sourds. *L'Abbé de l'Épée*, comédie en cinq actes écrites par l'entendant Jean-Nicolas Bouilly en 1799, sera jouée pendant pratiquement cent ans.

Le théâtre s'inspirant de l'actualité, chaque nouvelle affaire défrayant la chronique devient source d'inspiration. Au fur et à mesure, il reflétera également les changements dans l'enseignement prodigué aux sourds à travers les siècles. Avec la montée de l'oralisme et l'arrivée du Congrès de Milan en 1880, les portraits flatteurs des sourds laissent la place à des visions d'infirmités.

Les auteurs et comédiens sourds, restés assez discrets jusque-là, continuent à exister de manière plus confidentielle. Le théâtre Sourd évolue dans les écoles, les comités, aux congrès internationaux, des sourds-muets ou dans des associations sportives devenues de plus en plus nombreuses. Ladite pièce *l'Abbé de l'Épée*, après son retrait des théâtres publics, est reprise dans les Instituts de sourds et dans les associations.

Le mime devient une façon de contourner le rejet et de s'exprimer librement en public. Des artistes émergent pour dynamiser le théâtre Sourd : Ginette Baccon. [...]

Ginette Baccon, née Schmitz en 1919 à Saint-Ouen, fait ses études à l'Institut Gustave Bager d'Asnières-sur-Seine. Dès l'âge de douze ans, elle rêve de devenir comédienne, et en fait sa motivation principale. Elle aime énormément danser, sur scène, lors de sorties... Dès ses dix-huit ans, lorsqu'elle quitte l'Institut, des amis sourds, dont les deux frères Braün, lui proposent de jouer au théâtre à l'occasion de fêtes, ce qu'elle accepte avec plaisir.

C'est le début d'une succession ininterrompue de pièces de théâtre, puis de danse. Elle se sait belle, et en fait un atout pour enchaîner projets sur projets : spectacles pour des fondations, des comités (à l'époque, on nommait ainsi les associations) ou des Fédérations de sourds. Madame Bascoul, sourde, signera beaucoup de mises en scène dans lesquelles elle jouera avec Madame Pruvost, danseuse également sourde (Madame Pruvost est actuellement âgée de

quatre-vingt-douze ans et demi !).

A maintes reprises, Ginette Baccon a également le plaisir de travailler avec Paul Durant, un artiste sourd qui réalise plusieurs décors pour ses pièces.

Tous ensemble, ils participent à un répertoire très varié de pièces, allant du mime burlesque aux représentations visuelles (transcriptions visuelles, adaptations de textes, tels *Madame Butterfly*), en passant par les sketches, les pantomimes...

Ginette Baccon reste influencée par les conséquences du Congrès de Milan qui ont dévalorisé la Langue des Signes : gênée par la « visibilité » de la Langue des Signes en extérieur qui lui semble « hors normes », elle préfère parler de transcription visuelle et de « théâtre mimique ». Le mime est pour elle un retour aux « normes », et cela la rassure. Fervente adepte du mime, qu'elle trouve très riche et esthétique, elle le défend de toutes ses forces.

Vers 1967, dans sa volonté de valoriser la communauté Sourde, et de prouver l'égalité de niveau par rapport aux entendants, Ginette Baccon décide de diriger une compagnie de danse folklorique pour sourds : elle a eu la fierté de pouvoir danser pour la première fois à la Salle des fêtes de l'Institut National des Jeunes Sourds de Paris.

En 1970, la compagnie de danse folklorique de Ginette Baccon comprend une douzaine de danseurs sourds : Chantal Liennel, Joël Liennel, Victor Abbou, Jean-François Labes, Germaine Woringer, Yannick Bienfait, Brigitte et José Vasquez, Michel Octon...

Certains d'entre eux se sont, par la suite, fait un nom en tant que comédiens sourds à IVT. La compagnie organise des tournées de plus en plus importantes dans toute la France et à travers l'Europe.

Pendant ses cours, Ginette Baccon conçoit et dirige les chorégraphies pendant que Nelly, une danseuse entendante, danse avec les élèves sourds pour leur donner le rythme. La compagnie de danse folklorique existe pendant plus de dix ans. Ginette Baccon décède le 26 mars 2010 à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Art'Pi ! Hors-série 2012 – pages 47 à 51 -

Présentation du document :

Publication : Magazine en Hors-série publiée à l'occasion de l'hommage à l'Abbé de l'Epée en septembre 2012.

Type de texte : informatif et narratif

Analyse du texte :

De ce texte ressortent trois axes d'étude :

- A - Représentation de la surdité dans le théâtre depuis sa création ;
- B - Place des comédiens sourds dans le théâtre face au grand public ;
- C - Expression gestuelle dans le théâtre.

Partie A :

- Il convient de rappeler sommairement le contexte historique quant à la représentation des personnes sourdes dans la société.
- En ce sens, il serait bien de décrire cette représentation à chaque période historique : l'Antiquité, le Moyen-Âge, le Siècle des Lumières, de nos jours.
- Il convient de lister un vocabulaire utilisé reflétant cette représentation.
- Il convient aussi de faire des relations entre la représentation théâtrale et la vie quotidienne quant à la surdité.
- Pour aller plus loin, il est possible de comparer la surdité avec un autre handicap dans le théâtre à l'époque (nanisme, anormalité humaine, etc.).

Partie B :

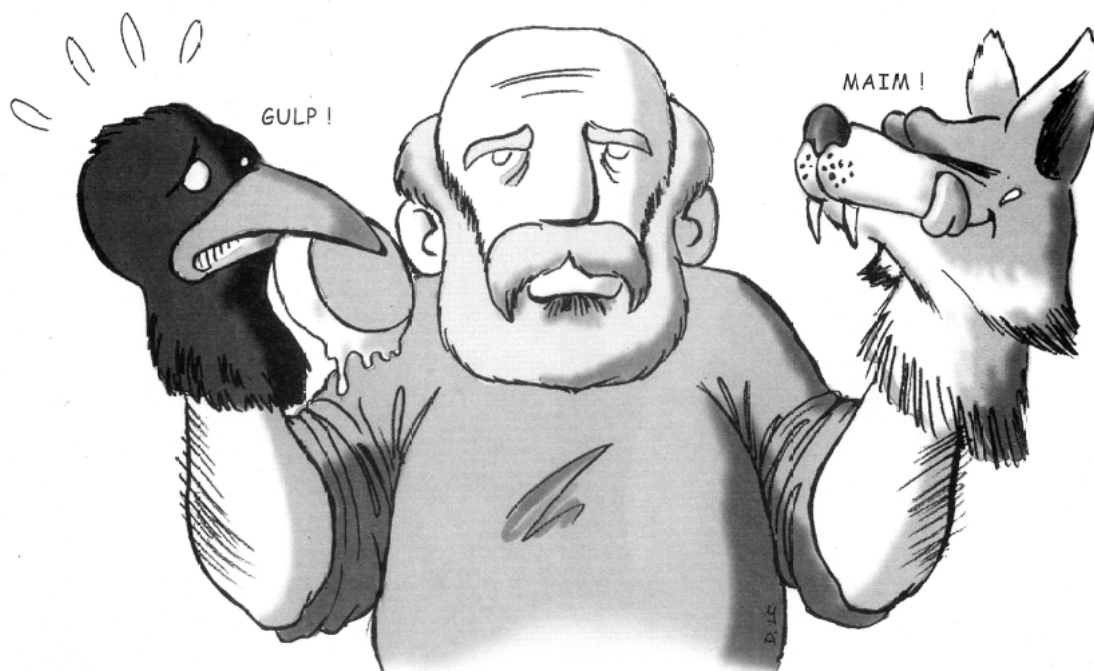
- Il convient d'expliciter les difficultés de représentation théâtrale auxquelles les sourds sont confrontés.
- Il est important de souligner la création de l'IVT et d'expliciter ses motivations.
- Il est possible de citer quelques comédiens sourds reconnus mondialement.
- Pour aller plus loin, il est intéressant de comparer les comédiens sourds avec ceux de couleur.

Partie C :

- Il convient de définir le mime, la pantomime, la gestualité, la communication non verbale et la LSF et donner des exemples. En ce sens, le continuum de Kendon peut être expliqué.
- Il est intéressant de souligner des limites et des possibilités quant à l'expression gestuelle dans le théâtre pour grand public
- Pour aller plus loin, il est possible d'évoquer la démarche d'Olivier Schetrit prouvant la valeur du travail de Mme Baccon.

Document B : « Fables en mains »

Deux sourds proposent aux associations un spectacle de contes en LSF.



FABLES EN MAINS.

Présentation du document

Auteur : Didier FLORY

Dessinateur : Daniel LE COQ

Publication : « Le dernier des sourds » de la collection dirigée par Claire GARGUIER –
Edition Lan Men

Type de document : Illustration en noir et blanc

Points à évoquer :

- Il convient d'évoquer cet ouvrage ainsi que ses caractéristiques.
- Il convient également d'évoquer la fable "Le Corbeau et le Renard" de Jean de la FONTAINE.
- Il est recommandé de décrire de manière plus complète le dessin.
- Les onomatopées ne sont pas à négliger. Déformées, elles donnent lieu à plusieurs interprétations. Selon l'une d'entre elles, deux sourds parlent mal, ce qui correspond au titre dans lequel le nombre de sourds est précisé. De fait, deux marionnettes jouent le rôle de sourds. Le corbeau ne pouvant pas ouvrir son bec renvoie à la mutité. Le renard, se lèche les

babines et peut ouvrir sa bouche, ce qui représente le sourd oralisant. Cette interprétation marque l'opposition des deux courants gestuel et oralisant.

D'autres interprétations possibles peuvent également être développées.

- L'humour a sa place dans ce dessin : le marionnettiste ne peut s'exprimer en LSF puisque ses mains sont occupées par les marionnettes. L'expression gestuelle est donc entravée. Il faut expliquer ce sens humoristique.

- L'expression faciale du marionnettiste marque le mécontentement, voire la tristesse. Celui-ci ressemble à Jean-Claude POULAIN, un des premiers formateurs en LSF à l'époque du réveil sourd.

- Il est important d'approfondir l'interprétation du titre et expliquer la relation entre le titre et l'ensemble des éléments du dessin.

Mise en relation entre les documents A et B

La comparaison entre ces documents fait ressortir des points communs :

- l'adaptation des pièces de théâtre au public sourd ;
- la question de l'expression gestuelle liée aux contraintes techniques ou esthétiques du théâtre ;
- la place des comédiens sourds dans le théâtre.

Pistes pédagogiques et didactiques :

Le texte et l'image ensemble ne pourraient être étudiés qu'en lycée. L'image ou le texte seul pourrait être utilisé pour des collégiens.

1 - Pistes culturelles :

A – Collège

- Connaissance des grands moments de l'éducation des sourds.
- Regard de la société sur la surdité.
- Biographie de Mme Baccon.

B – Lycée

- Place des comédiens sourds dans le monde théâtral ou du cinéma.

- Création théâtrale dans la communauté sourde : IVT,..

2 – Pistes pédagogiques :

A – Collège

- Compréhension de l'adaptation théâtrale au public sourd à travers plusieurs pièces de théâtre telles que « L'Avare », « Le malade imaginaire » de Molière.
- Mise en place d'un spectacle en LSF axé sur un projet pédagogique interdisciplinaire.
- Développement de la gestualité des élèves sourds pour pouvoir réussir à communiquer avec toute personne non signante.
- Pour aller plus loin, il est possible d'étudier l'histoire du comte de Solar, le thème de la pièce de théâtre de Jean-Nicolas Bouilly

B – Lycée :

- Compréhension de la théorie de Kendon.
- Étude des types d'humour ainsi que ses procédés, de quelques figures de style.
- Comparaison de l'humour entendant et de l'humour sourd.
 - Pour aller plus loin, il est possible de travailler sur l'humour basé sur le visuel.

Jean Louis Brugeille

Fiche : sujet n°2

Document A : La création lexicale

Auteur : F. Jeggli

Publication : *L'Interprétation Français/LSF à l'université*, La langue des signes statuts linguistiques et institutionnels in *Langue Française*, n°137 (1/2003), Paris, Février 2003

Type de texte : argumentatif (texte à fort caractère linguistique)

Analyse du texte : L'auteur, de par son expérience d'interprète, tente ici de nous montrer comment la création lexicale en langue des signes est régie par des contraintes propres à la nature des langues signées d'une part, et liée aussi à l'histoire et à l'intégration sociale de la communauté Sourde.

Points à évoquer :

- discours s'appuyant sur la théorie linguistique récente de C. Cuxac, *Les Voies de l'Iconicité* (2000) ;

- vocabulaire spécifique (linguistique) : signifiant/signifié – morphogénèse – labialisation – compositionnalité synthématique des signes ;
- être capable d'explicitier linguistiquement l'exemple choisi « Schizophrène » : ex : main plate (division) – emplacement (visage) – mouvement (de haut en bas, le long du visage) – ESCLAVE (dépendance - maladie)....
- « respectant les règles de l'iconicité inhérente à la LSF » : faire référence à la sémiogénèse des LS , notamment en parlant des langues des signes primaires/émergentes (I. Fusellier-Souza, Sémiogénèse des langues des signes, Étude de langue des signes émergentes pratiquées par des sourds brésiliens, thèse de doctorat, sous la direction de C. Cuxac, Université Paris 8,2004) ;
- rapport pensée / langage ;
- Boileau, 1674, « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire arrivent aisément » ;
- connaissance du contexte socio-historique : intégration de la LSF (années 80-90) et des sourds à l'université : présence des interprètes, reconnaissance des interprètes et besoin des étudiants sourds ;
- distinguer les situations pédagogiques: enseignant signant vs enseignant non signant avec interprète.

Document B : Les Survivants

Affiche du spectacle « Les Survivants », création de la compagnie *Danse des signes* en 2011, conduite par Lucie Lataste (Toulouse), traduction en LSF et mise en scène des poèmes de Boris Vian

Points à évoquer :

- photographie de 6 comédiens sourds sur scène ;
- écriture du titre mêlant langue française et configuration de la LSF (éventuellement jeux d'écriture SUR puis VIVANTS) ;
- traits illustrant les mouvements de danse dans le titre, et faisant le lien avec la fluidité de la langue signée (tels les mains qui dansent) ;
- jeux de regard des comédiens – 2 comédiens en train de signer ;
- se demander quel rôle joue l'iconicité de la langue dans ce registre théâtral et poétique (quelles sont les spécificités de ce registre ? Rythme, ton, amplitude des gestes... ?) ;
- se poser la question de la traduction et de l'adaptation culturelle pour ce travail.

Mise en relation :

- la création théâtrale et la création lexicale : traduction, interprétation, adaptation culturelle vs création authentique en LS ;
- le rôle de l'iconicité dans la création lexicale : ex : le registre poétique / le cas de la traduction poétique ;
- le mouvement : danse et LSF.

Proposition pédagogique :

A – Collège :

- produire une définition, un exemple ;
- analyser la formation des signes standards ;

B – Lycée :

- étymologie des signes (définition et exemple) ;
- comprendre et connaître les contraintes internes des signes standards ;
- repérer le signe, le signifiant, le signifié.

Travail autour du genre poétique et de l'art visuel (adaptation de références de la culture française en LSF vs création culturelle sourde ?)

Travail autour de la place et du rôle de l'interprète LSF/Français (éducation, communication, vie sociale)

3.2 Épreuve en LSF à partir d'un document d'actualité

Il convient de reprendre l'extrait ci-dessous du BOEN de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré :

Épreuve sur dossier en langue des signes française comportant deux parties : 14 points sont attribués à la première partie et 6 points à la seconde :

Première partie : étude de dossier.

L'épreuve permet au candidat de montrer :

- sa culture linguistique et professionnelle ;
- sa connaissance des contenus d'enseignement et des programmes de la langue des signes française ;
- sa réflexion sur l'histoire et les finalités de la langue des signes française et ses relations avec les autres disciplines.

Cette partie d'épreuve prend appui sur un dossier composé d'un ou plusieurs documents d'actualité (écrit, iconographique ou vidéo).

Le candidat fait une présentation en langue des signes française des éléments contenus dans le dossier qui sert de point de départ à l'entretien dans cette langue avec le jury.

L'entretien permet de vérifier la capacité du candidat à s'exprimer de manière correcte et précise, et à réagir aux sollicitations du jury.

Seconde partie : interrogation en langue des signes française portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ».

Le candidat répond en langue des signes française pendant dix minutes à une question, à partir d'un document inclus dans le dossier qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé se poursuit par un entretien en langue des signes française avec le jury pendant dix minutes.»

Durée de la préparation : **trois heures** ; durée totale de l'épreuve : **une heure** (*première partie* : présentation : 20 minutes ; entretien : 20 minutes ; *seconde partie* : présentation : 10 minutes ; entretien : 10 minutes) ; coefficient 3. »

Récapitulons dans un tableau pour visualiser la composition de cette épreuve :

Première partie en LSF : document d'actualité (document A)
1° Présentation du document d'actualité (20')
2° Entretien (20')
Deuxième partie en LSF : agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable (document B)
1° Réponse aux questions qui accompagnent le document (10')
2° Entretien avec le jury (10')

Fiche : sujet n°1

Fiche : document en LS-vidéo de durée de 5 minutes 38 secondes concernant une femme militante, Mme CLET.

Biographie express :

Nicole Clet, retraitée, 63 ans vit à Montpellier où elle a suivi son époux. Elle est aujourd'hui la grande mère de trois petits enfants. Toute sa famille, oncles, tantes, parents, est sourde et tous sont impliqués dans diverses associations. Nicole a grandi dans cet univers. Elle-même fait parti depuis la moitié de sa vie de l'association AGSMR dont elle est la secrétaire générale. Au sein de cette association, elle a une mission de réhabiliter le patrimoine sourd de la région de Montpellier. Il s'agit de la réhabilitation d'un local du foyer historique des sourds, rue Cauzit pour lequel elle milite ardemment.

Voici la traduction de ce document :

"Je suis entrée à l'AGMSR en 1967, après mon mariage. C'est par mon mari que j'ai connu l'association. J'ai découvert un monde différent de celui de la cellule familiale, plus vaste et intéressant. On m'a demandé si je voulais aider, et j'ai répondu oui. De fil en aiguille, j'ai eu de plus en plus de responsabilités : cela me plaît et j'aime aider et encourager les personnes sourdes. Depuis je n'ai jamais arrêté : cela fait 42 ans !"

"Je suis redevenue secrétaire parce qu'il y avait de nouvelles personnes au sein de l'association, et notamment un nouveau président. Il ne pouvait pas faire tout le travail seul, il avait besoin d'aide, et les personnes sourdes à qui il demandait ne pouvaient pas, alors il est venu me le demander. Je ne pouvais pas refuser, parce que j'avais déjà fait partie de l'association, et que pour moi, mon départ n'était pas une décision définitive. Alors je suis revenue pour sauver l'AGMSR : cela fait 10 ans maintenant et tout va bien."

"Dans toute vie associative, il y a des hauts et des bas, ce n'est jamais stable. Lorsque tout va bien, tout le monde est content, et quand ça va mal, tout le monde critique, c'est ainsi. Les critiques sont toujours blessantes, mais avec le temps on oublie et on continue : je suis comme ça, c'est mon caractère. Je n'ai pas besoin de l'aide de ma famille ou du support des autres, je continue d'avancer parce que j'en ai envie ; c'est ma façon de fonctionner."

"A mon retour comme secrétaire de l'association, il y avait des problèmes financiers liés au local de la rue Cauzit. Mais je ne voulais pas qu'on l'abandonne pour en chercher un autre. C'était le local de l'association depuis sa fondation en 1962, il était important pour l'avenir de le sauvegarder."

"On a dû travailler dur pour réussir à sauver le local de la rue Cauzit : il y avait une procédure judiciaire contre nous car l'ancien locataire n'avait pas payé tous les loyers, puis le dépôt de bilan, les huissiers, les avocats..."

Une fois ce problème réglé, c'est Véolia qui portait plainte pour factures impayées. L'association s'est défendue et il y a six mois, on a réussi à faire valoir que l'on n'était pas responsable."

"Une fois toutes les procédures avec les huissiers et les avocats réglées, on a pu récupérer le local, mais on ne pouvait pas s'installer, c'était très abîmé : il y avait de gros travaux à faire, et il fallait trouver des financements. Un groupe de jeunes sourds, arguant que ce serait long

avant d'obtenir une subvention, s'est retroussé les manches pour faire les réparations urgentes et les peintures, en attendant que l'association obtienne un financement pour une remise en état complet. Ils souhaitent vraiment pouvoir revenir dans le lieu historique de l'association."

"Il faudra quelqu'un à l'avenir pour gérer l'AGMSR et le local rue Cauzit, et j'aimerais avoir quelqu'un avec moi à qui transmettre mon expérience, parce qu'effectivement je ne suis pas éternelle. J'aimerais passer le relais mais les gens refusent car ils ne maîtrisent pas bien le français écrit. Je comprends que ce ne soit pas facile mais je ne serai pas toujours là. Cependant, je promets de rester jusqu'à ce que le problème de la rue Cauzit soit complètement réglé et que les Sourds puissent y revenir. Ensuite je pourrai me retirer et laisser la place aux jeunes."

"Lorsque l'on m'a remis les mains d'or, cela n'a rien représenté de particulier pour moi, sur le moment. Mais avec le temps, les gens me félicitaient. Surtout, un petit garçon qui était là quand on me l'a remise m'a dit « c'est super, je suis content pour toi ». Que ce petit sourd me dise ça, ça a été une grande émotion, et je me suis dit : ça vaut le coup de continuer à se battre. C'est important d'être un modèle, de montrer l'exemple, que les jeunes puissent se dire : « moi aussi j'ai envie de faire ça et je peux y arriver »."

"Mon rêve en tant que femme sourde ? Sincèrement, si j'avais bénéficié de toutes les facilités et les avantages qu'apporte la loi de février 2005, j'aurais pu être ministre de la solidarité envers les sourds ! Mais je suis trop vieille maintenant, il faut laisser la place aux jeunes !"

"Pour la journée de la femme, j'aimerais dire à toutes les femmes de France et du monde entier : quand vous avez un projet, il ne faut pas vous décourager, il faut aller jusqu'au bout ; c'est une telle satisfaction quand on réussit. Sincèrement, « échec » est un terme que je ne connais pas ! Quand on subit des échecs, il faut aller de l'avant, il faut continuer : il y aura toujours d'autres événements, d'autres projets, d'autres réussites. Il ne faut pas se laisser décourager par l'échec, il faut continuer ses efforts."

Source : <http://www.websourd.org/spip.php?article161210#1>

Il est inutile de reprendre littéralement ce qui dit Madame CLET devant le jury. Il suffit de le résumer. Ensuite, il est recommandé d'étayer quelques points de vue concernant :

- la culture linguistique et professionnelle :

Il convient d'analyser la grammaire dans l'expression de Mme CLET

- souligner l'emploi des structures dans les deux visées illustrative et non illustrative
- un seul passage en transfert de personne

- placement systématique des entités face au côté droit du locuteur
- utilisation de l'espace bidimensionnel (horizontal)

- sélectionner les noms propres en signes qui restent inconnus pour le public tels que [AGSMR], [CLET] et [CAUZIT]. Il est possible d'évoquer des hypothèses sur ces noms signés, appuyés sur leurs périphrases.

Il est intéressant d'exprimer un point de vue sur l'articulation labiale du locuteur en étayant par des arguments appuyés sur l'éducation des sourds.

- la connaissance des contenus d'enseignement et des programmes de la LSF :

Il convient de reprendre quelques pistes d'études :

- l'émancipation des sourds : l'évolution de l'image du sourd dans le monde entendant.
- la relation des sourds avec l'écrit et la réappropriation autodidacte de l'écrit
- la transmission atypique de la Langue des signes et de la culture (de « pair à pair »)
- l'intégration dans la société des entendants sans sacrifice d'une partie de son identité spécifique. (double identité : féminine et sourde)
- le patrimoine sourd

- la réflexion sur l'histoire et les finalités de la LSF et ses relations avec les autres disciplines :

Il est naturel de parler de la variation linguistique (variante régionale dans l'expression du locuteur). Dans ce sens, il faut expliciter cette variante.

Il est possible de développer une réflexion en collaboration avec la discipline Histoire-Géographie et Éducation civique pour comprendre les enjeux de la vie citoyenne pour les femmes, les sourds et les femmes sourdes.

Jean Louis Brugeille

Fiche : sujet n°2

Epreuve en LSF à partir d'un document d'actualité

B. Document vidéographique du 22 novembre 2012, d'une durée de 4 minutes 18 secondes à propos d'une interprète américaine controversée, Lydia Callis.

Source :

<http://www.websourd.org/spip.php?article225499>

Traduction du reportage :

Lydia CALLIS, interprète en langue des signes américaine, est devenue un phénomène médiatique depuis qu'elle a traduit la conférence de presse de Mr Michael Bloomberg, le maire de New-York, à la suite de l'ouragan Sandy. En effet, elle signait en accentuant les mouvements du corps et les expressions du visage. Il faut savoir que les autres interprètes du Maire ne bougent presque pas et utilisent peu les expressions du visage.

Les téléspectateurs qui pratiquent la Langue des Signes Anglaise ont adoré sa façon de traduire, ils l'ont félicitée à travers les réseaux sociaux (Twitter, Facebook). Elle est devenue la coqueluche du public sourd au point que la presse a repris le titre du film « A star is born » pour parler d'elle.

D'après l'article de DNAinfo.com, elle a grandi dans une famille sourde, elle est donc très à l'aise avec la langue des signes, sa langue maternelle.

Malheureusement, certaines personnes pensent que son interprétation est drôle et trop animée. Ils ne comprennent pas que les sourds ont besoin de ces expressions faciales. Ceux qui ne connaissent pas la communauté des sourds se sont moqués d'elle. 2 émissions de télévision très connues, « Chelsea lately » et « Saturday night live », l'ont singée en se déguisant en « Mme CALLIS » et en signant n'importe quoi.

Depuis ces diffusions, les sourds sont mécontents, le site « ideafnews » manifeste sa colère, ils ont écrit une pétition à signer où ils demandent que les moqueurs s'excusent.

« Ils peuvent se moquer de la personnalité de l'interprète mais pas de la langue des signes, car c'est une langue ; imaginez qu'une émission de télévision se moque de la langue espagnole, croyez-vous vraiment qu'on la laisserait faire ? Certainement pas ! » explique l'actrice Marlee Matlin.

3 jours après, le maire de New York est réapparu à une conférence de presse sans Lydia Callis à ses côtés, les fans de l'interprète en langue des signes ont immédiatement exprimé leur déception sur Twitter.

Cette affaire révèle que la place de l'interprète en langue des signes à la télévision reste ambivalente et que la déontologie de ce métier est méconnue du grand public.

Il est inutile de reprendre littéralement ce qui est développé dans cet article journalistique devant le jury. Il convient davantage de le résumer en étayant les différents points de vue suivants :

La culture linguistique et professionnelle :

Présentation du document :

Il s'agit d'un reportage (article journalistique) issu du site internet bilingue Websourd.org (Websourd, entreprise basée à Toulouse qui développe des outils et services pour l'accessibilité à l'information des personnes sourdes et malentendantes) qui porte sur la controverse américaine de l'interprétation du discours du maire de New York après l'ouragan Sandy. L'interprète qui a traduit ce discours a en effet été applaudie par la communauté signante (sourde) mais a été la risée d'émissions télévisuelles pour son interprétation très expressive (iconique).

Il était essentiel de repérer par conséquent les idées principales du document :

- l'interprétation de qualité - très expressive (reconnue par la communauté sourde) de cette jeune femme ;
- cette interprète a la langue des signes américaine comme langue maternelle (on dit qu'elle est CODA - Child Of Deaf Adults) ;
- les moqueries et la méconnaissance des caractéristiques de la LS par le grand public.

Il nous semble alors intéressant d'ajouter une définition de la nature des langues des signes : langues visuo-gestuelles composées de paramètres manuels et non manuels dont l'expression du visage, entre autres, fait partie comme marqueurs d'aspect, de modalité...

A ceci peut s'ajouter une présentation des caractéristiques communes des langues des signes du monde : l'iconicité des LS due à la pensée visuelle des locuteurs sourds - la notion de langues des signes émergentes peut également être citée en ce sens.

Les candidats présentant également une connaissance sur les différents points de vue d'analyse linguistique des LS seraient d'excellents candidats. Pour cela il importait d'explicitier que le caractère iconique des LS n'est pas toujours pris en compte dans la description des LS.

Enfin, en termes de compréhension, il nous apparaît intéressant de noter qu'un passage était en ASL " A star is born ", traduit ensuite en LSF par la journaliste.

La connaissance des contenus d'enseignement et des programmes de la LSF :

Les références aux BO des programmes d'enseignement de la LSF pouvaient porter tant sur l'enseignement de langue première que sur celui de langue seconde, à la condition que les candidats explicitent leurs choix. Néanmoins le document présenté semble davantage exploitable dans un enseignement de langue première.

On peut par conséquent citer les compétences suivantes en lien avec le support proposé :

Niveau collège :

- concernant les documents signés enregistrés, repérer l'articulation entre commentaires et images (concernant les supports comportant à la fois des images d'illustration ou de reportage et du discours signé).
- concernant la compréhension, à partir d'un discours en direct ou de courts enregistrements, l'élève doit être capable de :

- identifier et comparer des énoncés ou extraits d'énoncés selon des critères variés : thème abordé, type de discours en LSF (narratif, descriptif, explicatif, etc.), forme du discours (dialogue, poème, récit autobiographique, etc.) ;
- repérer, comprendre et analyser la forme et l'organisation d'un discours en LSF.

Niveau lycée :

- concernant les registres de langue, développer l'expression personnelle (style personnel, autonomie, créativité du discours, variations langagières...) ;
- concernant le genre et les registres de discours, faire des liens entre le fond et la forme ;
- - concernant l'éducation, la communication et la vie sociale, comprendre la déontologie de l'interprétation, le rôle de l'interprète ;
- également, comprendre le poids de l'histoire sur les représentations sociales, l'impact des médias ;
- concernant les connaissances sur les langues des signes du monde (LS "d'ailleurs") : sensibilisation aux langues des signes d'autres pays (similitudes et divergences) ; la LS dans les sociétés française et américaine (langues cousines LSF (Langue des Signes Française) / ASL (American Sign Language)).

La réflexion sur l'histoire et les finalités de la langue des signes française et ses relations avec les autres disciplines :

- il est intéressant de parler de la relation entre la LSF et le français écrit, de l'adaptation du discours oral, notamment en termes de situation d'énonciation ;
- il est intéressant de parler du rôle de l'interprète - en situation pédagogique par exemple - mais également de sa place dans la société ;
- il est également apprécié de parler de la reconnaissance de la langue des signes dans la société (en faisant référence aux politiques linguistiques françaises en vigueur notamment) tout en regardant les politiques étrangères (américaine et européenne).

3.3 Agir en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable

Le candidat dispose de dix minutes pour répondre en langue des signes française à une question écrite relative à une situation professionnelle. La question et la description de la situation correspondante sont incluses dans le dossier qui lui a été remis au début du temps de préparation de l'ensemble de l'épreuve (3 heures).

La situation et la question concernent les connaissances, les capacités et les attitudes définies, pour la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable », dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé par le candidat des éléments de réponse à la question se poursuit par un entretien avec le jury d'une durée de 10 minutes lui aussi. L'ensemble (exposé et entretien) de cette seconde partie compte pour 6 points sur les 20 points de l'épreuve 2.

1. Exigences du jury

Cette épreuve a pour objet l'évaluation d'une compétence, et non la vérification de connaissances réglementaires ou techniques ; on n'attend pas du candidat qu'il fasse étalage d'érudition juridique, institutionnelle ou réglementaire, mais qu'il se montre capable d'identifier et d'analyser les enjeux sous-jacents à une situation professionnelle afin de proposer des réponses concrètes de bon sens, fondées sur une juste appréhension des valeurs républicaines de l'École et de sa mission éducative.

Dans cette perspective, les considérations politiques, de même que les références à toutes formes de morale personnelle sont à exclure, au profit d'une réflexion sur le positionnement professionnel responsable du professeur dans le cadre institutionnel de l'École, au regard d'une éthique humaniste et laïque, respectueuse des droits et devoirs de tous les membres de la communauté éducative.

A cette fin, le candidat ne se cantonnera pas à une position passive, il devra à la fois prendre position sur le fond et déterminer une ligne de conduite claire face à la situation qui lui aura été présentée. Le discours dilatoire est à bannir au même titre que l'affirmation péremptoire et sans nuance : la prise de conscience par le candidat de la complexité de la situation qui lui est présentée ne doit pas le paralyser, mais au contraire l'engager dans une analyse ouverte et réfléchie menant à une action cohérente, conforme aux exigences de sa mission éducative.

2. Remarques sur la présentation des sujets

Dans leur rédaction, les sujets invitent le candidat à s'impliquer et à s'investir personnellement dans la résolution de la situation professionnelle décrite : « **Vous** êtes

professeur d'une des classes de 6è... » ; « **Vous** travaillez dans un collège... ». Il ne s'agit donc pas pour le candidat d'énoncer des principes, mais de se projeter dans le contexte scolaire et d'indiquer concrètement et précisément les mesures et les comportements qu'il adopterait en de telles circonstances.

La description de la situation est suivie de trois ou quatre questions dont le but est de guider le candidat dans son analyse. Le questionnement est ordonné en vue de l'approfondissement progressif de la réflexion : partant de la réaction immédiate du professeur, il envisage ensuite les enjeux du problème posé. Il est donc très vivement conseillé aux candidats de ne répondre à la première question qu'après avoir pris connaissance de l'ensemble du questionnement.

3. Conseils aux candidats

Compte tenu de la brièveté de l'exposé (dix minutes), il est inutile de revenir longuement sur la description de la situation proposée. Il convient d'entrer dans le vif du sujet en dégagant sans tarder le problème posé, avant d'en traiter les différentes dimensions (institutionnelle, pédagogique, collective, individuelle, citoyenne, réglementaire, législative, etc.). La référence à quelques notions clés peut constituer un point d'appui utile : par exemple le droit à la différence, la non discrimination, l'inclusion sociale, la réussite scolaire, le socle commun, le rôle éducatif des adultes, le travail en équipe, le projet d'établissement, le devoir de réserve, la liberté pédagogique, l'autorité du professeur, le respect des personnes et de la vie privée, la démocratie...

Les situations professionnelles soumises aux candidats impliquent souvent une tension entre le besoin d'une réponse immédiate qui peut apparaître insatisfaisante, bien que tout à fait indispensable dans la conjoncture professionnelle précise, et la nécessité d'une réorganisation à opérer en amont, sous l'autorité du chef d'établissement, de façon à prévenir la survenue de telles circonstances. Les questions posées dans le sujet peuvent orienter explicitement le candidat dans cette direction : « A votre avis, quelles mesures devraient être prises pour éviter ou prévenir ce type de situation ? »

Sans négliger les aspects didactiques et pédagogiques que peut revêtir la situation professionnelle proposée au candidat, celui-ci évitera de limiter sa réponse à l'organisation et au choix des modalités de son enseignement dans le cadre de la conduite de la classe. Il lui faudra aussi s'attacher à montrer comment l'action qu'il propose s'accorde de manière plus large avec la mission éducative de l'établissement scolaire où il travaille.

Les candidats les mieux préparés à cette épreuve sont vraisemblablement ceux à qui leur expérience antérieure a permis de se confronter à des questions d'éthique et de responsabilité professionnelles dans le cadre du système éducatif. Mais l'épreuve n'en est pas moins tout à fait accessible à des candidats n'ayant jamais exercé le métier d'enseignant, pour peu qu'ils fassent l'effort intellectuel de se représenter les enjeux de l'éducation dans une société de liberté, d'égalité et de fraternité. Les questions posées par le jury lors de l'entretien de dix minutes qui suit l'exposé doivent être entendues comme des aides et non comme des pièges : le candidat gagnera à en suivre le fil et à se montrer capable d'approfondir son analyse ou, le cas échéant, de réorienter sa pensée, de remettre en question ses choix à la lumière d'une

objection et de faire preuve de la disponibilité et de l'ouverture intellectuelles requises de tout professeur.

SUJETS :

Sujet 1

Présentation de la situation

Vous travaillez dans un collège et le mardi après-midi, les élèves d'une classe de 5^{ème} ont cours de chant pendant que les élèves sourds intégrés dans cette classe ont cours de LSF.

La classe est en train de préparer un spectacle de chant pour la fête du collège. Désireux de ne pas exclure les élèves sourds, votre collègue se demande si les élèves sourds peuvent participer à ce spectacle.

Questions

- *Que répondez-vous à votre collègue ?*
- *Dans quelle mesure les élèves sourds peuvent-ils participer à un spectacle de chant ?*
- *Croyez-vous en une possible collaboration entre vous et votre collègue ?*

Sujet 2

Présentation de la situation

Vous êtes professeur d'une des classes de 6^e du PASS du collège X. Un de vos élèves éprouve des difficultés en français ; il ne progresse pas et arrive régulièrement en retard aux cours. Vous rencontrez Mme L., sa mère, sourde également, qui maîtrise mal le français et ne trouve pas d'aide extérieure. Vous êtes son interlocuteur privilégié dans l'établissement. Elle vous fait part de son désarroi.

Questions

- *Comment réagissez-vous face à cette situation ?*
- *Qui, dans l'équipe éducative, peut vous aider à résoudre ce problème ?*

- *Comment envisagez-vous les relations entre enseignants et familles ?*

Attentes du jury :

Sujet 1

Le candidat est amené à cerner les enjeux de sa participation à des projets interdisciplinaires, susceptibles de valoriser sa discipline. Il doit néanmoins souligner quelques points de vigilance, dès lors qu'il est question d'une activité musicale ou vocale, dans le cas où ses élèves et/ou lui-même seraient sourds. En effet la participation pleine et entière à des activités instrumentales ou vocales requiert quelques précautions et aménagements dont le candidat doit avoir conscience. Ainsi attend-on une réponse positive, mais conditionnelle, à la première question relative à une éventuelle collaboration avec le professeur de musique.

A partir de la situation suggérée par le sujet le candidat peut évoquer les questions suivantes :

- le cloisonnement disciplinaire parfois préjudiciable aux apprentissages et l'intérêt d'établir des liens entre les différentes disciplines ;
- le respect de la différence et des richesses culturelles de certains élèves issus de minorités visibles ou non ;
- les pratiques musicales des personnes sourdes, les obstacles à lever et les conditions favorables à des activités musicales inclusives ;
- les dispositifs inclusifs dédiés aux élèves sourds, les adaptations pédagogiques, didactiques et les moyens techniques ou humains nécessaires, en lien avec la loi du 11 février 2005 ;
- les différentes dimensions de la pratique musicale (sonore, vibratoire, visuelle, gestuelle, sociale, culturelle) et la grande variabilité des situations des élèves sourds et malentendants concernant la dimension sonore et vocale ;
- la position particulière de l'enseignant de LSF : sensibilisé aux besoins de l'élève sourd et donc susceptible d'apporter une information à ses collègues.

S'agissant des modalités concrètes du projet de collaboration, on peut mentionner :

- la possibilité de recourir aux itinéraires de découverte, permettant des projets spécifiques ciblés et interdisciplinaires ;
- l'apport du chant-signé dans un projet artistique (perspective interculturelle) ;
- l'occasion offerte d'une sensibilisation sous la forme d'atelier de LSF, à d'autres élèves de l'établissement.

Le candidat peut faire apparaître les aménagements nécessaires aux activités musicales dans le cas d'une inclusion d'élèves sourds (interprètes pour la conduite du projet et les interactions entre élèves sourds et entendants, choix des instruments proposés aux élèves sourds, médiations iconographiques, gestuelles, visuelles...) :

- l'évaluation des élèves pourra être envisagée dans la mesure où elle ne met pas en difficulté les élèves sourds ;
- la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée adaptée aux possibilités de chaque élève ;
- l'intérêt d'informer les parents de cette initiative qui pourrait paraître incongrue à certains.

Sujet 2

Le jury attend du candidat qu'il perçoive les enjeux sous-jacents à la question posée :

- l'exigence d'une approche pluridisciplinaire des difficultés rencontrées par un élève, conduisant chaque professeur à rechercher dans le cadre de son enseignement en quoi il peut contribuer à y répondre, même si celles-ci ne concernent pas directement sa spécialité ;
- la nécessité de ne pas externaliser la difficulté scolaire d'un élève en la renvoyant au professeur de la discipline concernée ou la difficulté comportementale en la renvoyant à la vie scolaire ;
- la prise en compte des relations avec les familles, particulièrement la juste distance à établir avec une famille sourde, par qui l'enseignant de LSF, parfois sourd lui-même, serait perçu comme l'interlocuteur privilégié du fait de leur maîtrise commune de la LSF.

Les modalités concrètes de réponses peuvent faire état :

- du rôle de l'enseignant de LSF dans le passage d'une langue à l'autre et de la question linguistique transversale à toutes les disciplines ;
- de l'existence des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) ;
- du rôle des autres membres de l'équipe du collège, conseiller principal d'éducation, professeur principal ;
- du rôle des équipes de suivi de la scolarisation (ESS) ;
- du recours à des dispositifs d'aide extérieurs, service sociaux et médico-sociaux, orthophoniste ;
- de la nécessité en cas d'inclusion d'élèves sourds d'une réflexion partagée au sein de l'établissement autour de la question de la maîtrise du français, où l'enseignant de LSF pourra être une ressource pour ses collègues (information, sensibilisation) ;
- de la possibilité, dans le cadre des Pôle d'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds (PASS), d'une heure supplémentaire de français ;
- de la question de la communication avec les familles sourdes nécessitant le recours à un interprète.

Remarques concernant les prestations des candidats :

Points positifs

Certains candidats ont su dégager des situations proposées les enjeux professionnels pertinents et se sont montrés capables d'élargir leur analyse au-delà du simple point de vue pédagogique de l'enseignement de LSF.

Le jury a apprécié la posture mesurée de certains candidats, à la fois sensibles à l'écoute de la parole des familles et à la nécessité de conserver une distance professionnelle et de différer la réponse en la relayant à l'ensemble de l'équipe éducative.

Quelques exposés ont témoigné d'une connaissance effective du contexte institutionnel et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (description des procédures et des outils institutionnels, vocabulaire précis et adapté : inclusion, PASS, professeur principal, conseiller principal d'éducation...).

Lacunes ou maladresses

Certains candidats se sont montrés peu impliqués dans leur exposé et n'ont pas perçu les enjeux du sujet, considérant, par exemple, dans le cas du sujet 2, que le problème de l'élève ne relevait pas de leur compétence de professeur spécialiste de la LSF et devait être renvoyé au professeur de français.

L'un des candidats s'en est tenu à la description de la situation proposée comme point de départ de la réflexion, sans proposer de pistes d'action.

Certains candidats ont semblé déconcertés par l'évocation d'un contexte professionnel dont ils n'ont parfois aucune expérience, si ce n'est à travers leurs souvenirs d'élèves, c'est pourquoi il convient de rappeler que cette épreuve n'est en aucune façon un contrôle de connaissances administratives ou réglementaires, mais une occasion de faire preuve d'ouverture intellectuelle, de qualités d'analyse, de bon sens et d'esprit républicain.

4. Sitographie

Tout site proposant un approfondissement de l'apprentissage de la LSF doit être visité assidûment.

- Arrêté du concours [JORF n°0147 du 27 juin 2009 page 10779 - texte n° 57 9 juin 2009](#) modifié par un arrêté en date du [10 janvier 2012 publié au J.O du 11 février 2012](#)
- Rapport du concours education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys
- Site Ressource LSF CNDP cndp.fr/ressources-lsf

Les candidats doivent être au fait du contenu des programmes culturels des classes de terminales et se familiariser avec les Fiches pédagogiques proposées pour l'accompagnement de ces programmes.

- SITE LSF CRDP Versailles capes-lsf.ac-versailles.fr
- Formation pour adultes ou reprise d'Etudes : modules publiés par le CNED (centre national d'enseignement à distance)
- Renforcer ses compétences : niveau entre 3^{ème} et Terminale. Cours d'apprentissage des techniques d'écriture en français.
- Cycle préparatoire au DAEU (diplôme pour accès aux études universitaires) en français.